

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN871

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

I. – À la quatrième phrase de l’alinéa 57, substituer au mot :

« créent »

le mot :

« créeront ».

II. – En conséquence à la même quatrième phrase, substituer au mot :

« développent

le mot :

« développeront ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.